**CONSEIL MUNICIPAL DE CORTEVAIX**

**Compte-rendu de séance**

**Samedi 11 Juillet 2020**

|  |
| --- |
| **Présents** : Ghislaine ALLEX, Aymar de CAMAS, Laëtitia FERNADEZ, Evelyne HEITZMANN, Dominique LANZA, Ludovic LEGUA-HARDEL, Marcel MONTEL, Claude RANQUE.**Absents excusés :** Martine COURTOIS pouvoir à Marcel MONTEL, Joffrey GALLAND pouvoir à Evelyne HEITZMANN, Noé MERCIER pouvoir à Aymar de CAMAS.**Secrétaire de séance** : Marcel MONTEL. |

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Aymar de CAMAS, maire, par une courte introduction stipulant que cette semaine a été une semaine de rodage pour se mettre au courant du fonctionnement de la mairie et effectuer des tâches administratives urgentes suite au rythme ralenti des services de l’état durant le confinement.

**Délibérations :**

1. **Commission d’appel d’offres communes inférieures à 3500 habitants**
* Président : le maire ou son représentant
* 3 membres : Claude RANQUE, Dominique LANZA, Ghislaine ALLEX
* 3 membres suppléants : Laëtitia FERNANDEZ, Ludovic LEGUA-HARDEL, Evelyne HEITZMANN

⇨ Les membres du conseil et les suppléants sont élus à l’unanimité.

1. **Octroi d’une prime exceptionnelle**

En application de l’article 11 de la loi du 25 avril 2020, une prime exceptionnelle de 200 € est proposée à la secrétaire de mairie en raison du travail effectué durant 5 semaines pendant le confinement.

⇨ L’attribution de cette prime est votée à l’unanimité.

1. **Redevance d’Occupation du Domaine Public 2020 (R.O.D.P.)**

Le maire demande de délibérer sur la redevance R.O.D.P. d’un montant de 74,09 € mandatée à Orange pour être reversée au Syndicat Départemental d’Electricité de Saône et Loire (S.Y.D.E.S.L.).

⇨ Voté à l’unanimité

1. **Annulation titre 51**

Le maire propose l’annulation du titre 51, émis le 26 juin 2020, à l’association du Patrimoine de Cortevaix concernant un reste à charge de 903,27 € sur le dossier TEPPES (sentier de découverte).

⇨ 8 voix pour

⇨ 3 abstentions

Demande d’annulation adoptée.

**Informations :**

**Commission Communale des Impôts Directs**

Cette commission présidée par le Maire ou son représentant est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants choisis par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi 24 personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière, taxe d’habitation, taxe foncière et cotisations foncières des entreprises).

**Il est rappelé qu’en présence de liste incomplète ou en absence de liste, le Directeur Départemental des Finances Publiques sera amené à désigner d’office des commissaires conformément à la loi.**

**Commission de contrôle des listes électorales**

Elle se compose :

* 1 conseiller municipal : Laëtitia FERNANDEZ
* 2 délégués titulaires + 2 suppléants représentants l’administration et le Tribunal de Grande Instance.

**Il est demandé à la population de se porter volontaire soit comme titulaire soit comme suppléant.**

**Détermination des commissions municipales**

Ces commissions consultatives sont chargées d’étudier les questions soumises ensuite au conseil ; elles ne peuvent prendre de décisions à la place du Conseil Municipal ou du maire.

Il est demandé aux habitants volontaires de s’inscrire selon leurs désirs à ces commissions et d’y participer avec assiduité. L’inscription peut se faire soit en venant à la mairie, soit en téléphonant à la secrétaire au 03.85.50.13.89. La liste des commissions est jointe au présent Procès-Verbal.

**Etude de devenir de la Cure :**

Une information sur le projet de transformation de la Cure a été faite par Evelyne HEITZMAN, 2ème adjointe.

La séance est levée à 20h30.

|  |
| --- |
|  **Emargements des personnes présentes :** |

|  |
| --- |
| **Remarques, observations, commentaires, … :** |